



Government of  
Canada –  
National Defence

Gouvernement du  
Canada – Défense  
nationale

Services de vivres et d'hébergement à  
Ottawa  
**W6609-16-0001**  
Énoncé des travaux

**ÉNONCÉ DES TRAVAUX (EDT)**  
**Pour hébergement et salle de conférence**

**OPÉRATION : Op DISTINCTION 2016**  
**Ville d'Ottawa (à moins de 25 km du centre-ville), Canada**



## TABLE DES MATIÈRES

1. APERÇU ET EXIGENCES GÉNÉRALES .....	1
1.1. Contexte.....	1
1.2. But.....	1
1.3. Portée .....	1
1.4. Exigences.....	1
1.5. Définitions .....	1
1.6. Hébergement .....	2
1.7. Déjeuner.....	3
1.8. Stationnement.....	4
1.9. Salle de conférence .....	4
1.10. Accès aux autobus .....	5
1.11. PRODUITS À LIVRER.....	5



## **1. APERÇU ET EXIGENCES GÉNÉRALES**

### **1.1. Contexte**

- 1.1.1. En 2016, les Forces armées canadiennes (FAC) participeront à une activité de l'Op DISTINCTION outre-mer et auront besoin de services hôteliers à Ottawa avant leur départ.
- 1.1.2. On prévoit avoir besoin de services d'hébergement/hôteliers à Ottawa du 25 au 28 juin 2016. Le contingent se composera d'un maximum de 140 personnes pour chacune de ses journées.

### **1.2. But**

- 1.2.1. Le but de cet énoncé des travaux (EDT) est d'obtenir des services hôteliers/d'hébergement en appui à l'opération des FAC.

### **1.3. Portée**

- 1.3.1. Il incombe à l'entrepreneur de livrer les services suivants en appui aux événements des FAC dans la région d'Ottawa (à moins de 25 km du centre-ville) :
- des services hôteliers pour 140 personnes comme il est mentionné à la section 1.2.1.

### **1.4. Exigences**

- 1.4.1. L'entrepreneur doit fournir aux FAC les services suivants dans la région de la capitale nationale (RCN), à moins de 25 kilomètres du centre-ville.

#### **1.4.2. LISTE DES SERVICES**

- les chambres doivent inclure le déjeuner
- salle de conférence
- stationnement et accès aux autobus
- locaux d'entreposage

### **1.5. Définitions**

- 1.5.1. Contingent – fait référence aux membres des FAC participant à l'activité outre-mer pour la commémoration du 100<sup>e</sup> anniversaire des batailles de la Somme et de Beaumont-Hamel.
- 1.5.2. Prédéploiement – la période avant le déploiement du contingent outre-mer – 25 au 28 juin 2016.



## 1.6. Hébergement

1.6.1. L'entrepreneur doit fournir ce qui suit :

- Estimation des dates d'arrivée et du nombre de chambres – tels qu'indiqués au tableau 1A, un contingent de 140 personnes arrivera à Ottawa tout au long de la journée du 25 juin 2016 et quittera le 28 juin 2016 pour un déploiement à l'étranger dans le cadre d'un événement international.

Date	Arrivée/Départ	Estimation du nombre de chambres simples	Estimation du nombre de chambres doubles
25 juin 2016	Arrivée à midi	6	67
26 juin 2016	Sur place	6	67
27 juin 2016	Sur place	6	67
28 juin 2016	Départ à 20 h	6	67

- 1.6.2. Les chambres doivent être climatisées.
- 1.6.3. Les chambres seront simples ou doubles (les chambres doubles doivent comprendre deux lits séparés) ou une combinaison des deux, permettant d'héberger jusqu'à 140 personnes et elles seront entièrement meublées (y compris un lit, une lampe, une table, une chaise, un garde-robe et une commode). Elles comprendront aussi des prises de courant standards et une salle de bains.
- 1.6.4. Les dates approximatives pour ces services d'hébergement sont du 25 juin 2016 au 28 juin 2016. Une explication détaillée des chiffres et des heures d'arrivée et de départ sera fournie à l'entrepreneur par l'autorité technique (AT) des FAC à l'adjudication du contrat et à un minimum de quatorze (14) jours avant la prestation des services.
- 1.6.5. Un minimum d'un local d'entreposage sécuritaire pour des instruments musicaux (espace de 20 x 20 pieds).
- 1.6.6. De la literie et des oreillers doivent être fournis pour chaque lit (2 couvertures, 2 draps, 1 oreiller et 1 taie d'oreiller).



## 1.7. Déjeuner

1.7.1. L'entrepreneur doit fournir des repas conformément au modèle de repas standard admissible ci-dessous.

Tableau – Repas standard admissible	
Repas	Repas standard admissible
Déjeuner	Jus; Fruits; Plat principal; Viandes ou substituts; Fromages ou yogourts; Féculents; Légumes; Produit de boulangerie; Deux boissons; Condiments et confitures.

Tableau – Repas standard admissible – Déjeuner		
Catégorie	Aliments standards admissibles	Détails
Boissons	3 types de boissons chaudes y compris le café;  Thé;  Chocolat chaud ou cappuccino.	Ex. : régulier, décaféiné, aromatisé Ex. : régulier, décaféiné, aromatisé
	2 ou 3 types de boissons froides (3 si aucune option non laitière n'est offerte) y compris : Option laitière (4 variétés);  Boissons aux fruits (3 variétés); Boisson non laitière.	Ex. : lait – 2 %, 1 %, écrémé ou chocolat. Ex. : lait de soja sur demande
Condiments/ confitures	2 types de tartinade;  5 types de confitures ou gelées; Miel, sirop, beurre, margarine, ketchup, mayonnaise, moutarde, sauce piquante, sauce pour viande.	Ex. : beurre d'arachides, chocolat.

1.7.2. L'entrepreneur doit fournir des repas qui comprennent les aliments décrits dans les quatre tableaux d'aliments standards admissibles et qui se conforment aux conditions suivantes;

1.7.3. De l'eau en bouteille ne sera pas fournie lorsque l'eau potable est disponible dans la salle à manger;

1.7.4. Des modifications peuvent être apportées au menu standard lors de repas traditionnels, de repas des Fêtes ou de repas à thème.

Tableau – Repas standard admissible – Déjeuner
--



Catégorie	Aliments standards admissibles	Détails
Jus	3 choix incluant : 2 fruits (100 % purs) 1 légume	Varié la sélection tout au long de la semaine
Fruits	8 choix de fruits frais y compris : Pamplemousse Orange Salade de fruits 5 autres types de fruits	Varié la sélection tout au long de la semaine et des saisons
Plat principal pour déjeuner	Œufs au choix	
	Céréales – 8 choix incluant : 1 type de céréale chaude 7 choix de céréales prêtes à manger	Prévoir 2 variétés à grains entiers et 2 variétés sucrées
	2 plats principaux pour déjeuner	Ex. : crêpes, pain doré, gaufres
Viandes pour déjeuner/substituts	2 choix de viande chaude pour déjeuner	Ex. : bacon, jambon, saucisse
	1 type de viande froide ou de viande à tartiner	Ex. : jambon en tranches Ex. : cretons
Fromages/yogourts	3 choix de fromage fondu	Ex. : en tranches, à la crème, à tartiner
	4 choix de yogourt	Doit inclure un type faible en gras
Féculents pour déjeuner	2 types de féculents	Ex. : fèves au lard, pommes de terre
Légumes pour déjeuner	1 légume pour déjeuner	Ex. : tomates en tranches, tomates à l'étuvée
Produits de boulangerie	Produits fraîchement cuits	Ex. : muffins, croissants, brioches
	2 types de produits de boulangerie (2 variétés de chaque type)	Ex. : bagels et muffins anglais
	4 types de pain	Ex. : blé entier, multigrains, blanc

## 1.8. Stationnement

- 1.8.1. Du 25 au 28 juin 2016, l'entrepreneur doit fournir une aire de stationnement sécuritaire et surveillée avec suffisamment de places pour environ six (6) voitures ou véhicules militaires (fourgonnette). Ces espaces de stationnement doivent être offerts à un taux ferme et tout compris pour cette période de temps.
- 1.8.2. Le prix offert doit comprendre tous les coûts dont l'espace de stationnement, le laissez-passer, les frais liés à la sécurité, etc.

## 1.9. Salle de conférence

- 1.9.1. Le contingent aura besoin d'utiliser une salle de conférence pour donner des séances d'information à 140 personnes durant la période de prédéploiement du 25 au 28 juin 2016. La salle de conférence sera disponible entre 8 h et 21 h tous les jours.
- 1.9.2. La salle de conférence doit pouvoir accueillir au moins 150 personnes et doit inclure ce qui suit :



- matériel audiovisuel
- un microphone
- des sièges pour 140 personnes, selon la configuration d'un cinéma
- deux tables et des chaises pliantes pour asseoir 8 personnes à l'avant de la salle de conférence
- écran de projection
- des projecteurs câblés dans une station d'accueil
- des pichets d'eau et des verres pour 150 personnes

**1.10. Accès aux autobus**

- 1.10.1. Du 25 au 28 juin 2016, nous aurons besoin des services quotidiens d'environ trois (3) autobus pour transporter le personnel du contingent à destination et en provenance de leur lieu de travail. À ces fins, l'entrepreneur doit donner accès aux autobus sur son terrain.

**1.11. PRODUITS À LIVRER**

- 1.11.1. Services hôteliers et alimentaires tels qu'indiqués dans l'EDT aux paragraphes 1.6 et 1.7.
- 1.11.2. Espaces de stationnement tels qu'indiqués dans l'EDT au paragraphe 1.8.
- 1.11.3. Services de salles de conférence tels qu'indiqués dans l'EDT au paragraphe 1.9.
- 1.11.4. Un local d'entreposage tel qu'indiqué dans l'EDT au paragraphe 1.6.5.